

Accompagnement à la Livraison « Je vends pendant le confinement »

Innover, fidéliser, vendre, communiquer : le numérique offre de multiples opportunités.

L'opération « SOS numérique » a donc été lancée pour s'assurer que les commerçants, concernés par ces fermetures administratives mette en place le « minimum vital numérique ». Les initiatives ne manquent pas afin de poursuivre, au moins en partie, leur activité.

C'est dans cette optique que la Fédé 05 a présenté à la Chambre de Commerces et d'Industrie des Hautes-Alpes une action qui viendrait compléter l'offre d'accompagnement initialement mise en place : Livraison des achats

Pour être éligible à cet accompagnement, l'ensemble des critères suivant doivent être réunis :

- Innover : La livraison doit être un nouveau service de l'entreprise
- Justifier d'une interdiction d'ouverture totale
- Ne pas proposer une offre alimentaire
- Justifier le référencement sur la plateforme CCI de géolocalisation
- Proposer le Click & Collect

Prise en Charge :

La CCI débloque une enveloppe de 10 000 €

La prise en charge du service de distribution de colis est de 50 % pour un plafond maximal de 150 € par entreprise.

fois l'enveloppe épuisée, l'accompagnement est arrêté.

L'entreprise qui souhaite bénéficier de cet accompagnement transmet en fin de mois la facture du transporteur ayant été mandaté.

Le pétitionnaire demande la prise en charge de 50 % en [remplissant la demande en lien](#).

Toute demande doit impérativement être déposée auprès de la CCI des Hautes-Alpes – « Je vends pendant le confinement » 16 rue Carnot – CS 96006 - 05001 GAP Cedex.

Toute demande incomplète et / ou erronée sera rejetée

La demande de prise en charges n'excèdera pas 50 % du plafond voté de 150 €.

Transporteurs éligibles :

- Transporteurs intervenant sur l'ensemble du 05,



TUTO DE REMBOURSEMENT LIVRAISON POUR VOTRE ENTREPRISE

Vous souhaitez solliciter le remboursement de la distribution de vos colis organisés par la CCI des Hautes-Alpes dans le cadre de l'opération « Je vends pendant le confinement ».

1. J'effectue la démarche une fois par mois dans la limite d'un total dépensé de 150 €.
2. **Remplissez** la Fiche « Ouverture compte fournisseurs complète » [en téléchargement ici](#).
3. **Complétez** le formulaire de demande de remboursement [ci-dessous](#)
4. Joindre la copie de la facture acquittée avec mention « Acquittée le », datée, signée et tamponnée avec le cachet de l'entreprise ;
5. **Fournissez** un RIB
6. **Retourner** et ou **déposez** ces 3 éléments à CCI des Hautes-Alpes « Je vends pendant le confinement » – 16 rue Carnot – CS 96006 – 05001 GAP Cedex.

Pour tout complément d'informations, contactez Marie-Claire au 04.92.56.56.80 ou par mail au mc.roux@hautes-alpes.cci.fr



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Je soussigné(e), _____

Représentant(e) légal(e) de l'entreprise : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

- Demande le remboursement de ma facture de livraison : € (en chiffres)
- Certifie exactes et sincères les informations de la présente demande de remboursement,
- Montant en lettre : _____
_____ Euros
- Joins la copie de ma facture avec la mention « acquittée le », datée tamponnée et signée à la présente demande
- RIB de la société ou remplir les cases ci-dessous.

Banque :

Domiciliation :

Code banque	code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fais-le,

à

Signature

Cachet de l'entreprise